

Courrier envoyé aux membres de la commission mixte paritaire en charge de l'examen de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur. Les courriers ont été envoyés nominativement. Vous trouverez ci-après une version standard.

Dossier suivi par Nicolas Pujos, coordinateur du réseau
fep@fnccr.asso.fr

Paris, le 26 juin 2025

Objet : Position France Eau Publique sur la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

Madame, Monsieur

France Eau Publique, réseau de collectivités locales et d'opérateurs publics de l'eau, mobilisés pour une gestion durable et solidaire de l'eau, souhaite vous alerter sur les risques que comporte la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées par le monde agricole dans un contexte de dérèglement climatique, d'exigences accrues en matière de transition et de tensions économiques. Ces défis appellent un soutien fort, auquel les collectivités locales contribuent, et une politique cohérente, mais ils ne peuvent justifier des reculs en matière de santé publique.

L'eau potable est notre premier aliment. Elle doit être préservée à tout prix, en qualité comme en quantité.

Plusieurs dispositions de cette proposition de loi fragilisent deux principes fondamentaux : la préservation de la qualité de l'eau et l'équité dans le partage de cette ressource essentielle. En autorisant à nouveau l'usage des néonicotinoïdes, niant leur toxicité et leur persistance dans l'environnement, elle ouvre la voie à une dégradation des milieux naturels, avec des conséquences lourdes sur les pollinisateurs, les sols, la santé humaine – notamment le développement neurologique des jeunes enfants – et bien sûr les ressources en eau, vecteurs majeurs de diffusion de ces substances.

Les élus de France Eau Publique rappellent que cette pollution a des conséquences concrètes et coûteuses pour les services d'eau : 12 500 captages d'eau potable ont été fermés depuis 1980, et en 2022, près de 10 millions de Français ont été exposés à une eau non conforme. Plutôt que d'accroître les risques de pollution, il est impératif de renforcer les politiques de prévention. France Eau Publique siège au sein du Groupe national captages (GNC) via la FNCCR et œuvre activement au renforcement de ces politiques avec les acteurs de terrain.

Par ailleurs, cette proposition de loi prévoit une reconnaissance automatique de l'intérêt général majeur pour les projets de stockage d'eau agricole, remettant en cause les règles issues de la concertation locale et les instruments de gouvernance existants. En imposant une logique univoque, cette disposition rompt avec la recherche de consensus local et affaiblit la gouvernance territoriale de l'eau. Elle crée un déséquilibre manifeste entre les usages, en privilégiant un besoin particulier – l'irrigation agricole – au détriment d'autres usages tout aussi légitimes : alimentation en eau potable, préservation des écosystèmes, usages économiques ou récréatifs, déjà engagés dans des démarches de sobriété. L'effort de réduction des besoins doit concerner l'ensemble des secteurs, y compris l'agriculture, en adaptant cultures, pratiques et modes d'irrigation.

De même, l'inscription de l'élevage parmi les objectifs fondamentaux de la politique de l'eau introduit une hiérarchisation des usages contraire à l'esprit de solidarité, de concertation et d'intérêt général qui guide l'action publique dans ce domaine. Les collectivités, pour leur part, soutiennent activement des modèles agricoles vertueux : élevage économe en intrants, maintien de prairies sur les aires d'alimentation de captages, reconversions favorables à la qualité de l'eau. Ces modèles vertueux risquent d'être fragilisés par une mise en concurrence avec des systèmes intensifs, générateurs d'effluents polluants.

Enfin, compter uniquement sur le traitement de l'eau est une impasse. Sans une réorientation claire des politiques publiques vers la prévention des pollutions, les territoires ruraux, souvent dépendants de captages de petite taille pour leur alimentation en eau, se retrouveront démunis face aux solutions palliatives à mettre en place — traitement, interconnexions, substitutions — dont les coûts deviennent ingérables. Ce sont, in fine, les habitants les plus vulnérables qui en supporteront les conséquences.

En résumé, cette proposition de loi, dans sa version actuelle, constitue un recul significatif pour la préservation de la ressource, la santé publique et la cohésion des territoires. Elle va à l'encontre des efforts partagés pour construire une gestion équitable, durable et territorialisée de l'eau face aux enjeux croissants du changement climatique.

France Eau Publique appelle à préserver l'équilibre entre les usages, à garantir une gouvernance juste et locale de l'eau, et à réaffirmer l'importance d'une ressource de qualité pour les générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Christophe Lime
Président de France Eau Publique

*Courrier envoyé aux membres de la commission mixte paritaire
Copie adressée à l'ensemble des parlementaires*